

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12/03/2021, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, BARRIEU Frédéric, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés : Mme SOLANA-LASSALLE Maryline, pouvoir à Mme RIVIERE Pascale
Mme LACOSTE Angélique, pouvoir à M. René PETIT
Mme DROUART Sandrine, pouvoir à M. Sylvain MARTIRENE

Conseillers absents : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15 voix

Mme RIVIERE est désignée.

M. le Maire propose au Conseil de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour : une pour ouvrir par anticipation du budget pour rembourser une caution à un locataire partant et une autre pour procéder à l'achat du terrain Salcinès. Il précise que si un seul conseiller s'y oppose, ces délibérations seront reportées au prochain conseil. Personne ne s'y opposant, ces deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25/02/2021 :

M. Didier SERES demande si des informations ont été reçues sur le dossier de calamités agricoles. M. le Maire indique que des renseignements ont été demandés auprès de la Préfecture.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Ordre du jour :

❖ Remerciements :

M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :

- familles CHANRIGAUD et SAINT-PE pour le décès de Jean-Marc CHANRIGAUD

❖ Informations diverses :

M. le Maire indique qu'une journée sur le thème de la fibre se tiendra à Jégun le 21/04/2021 réunion d'information. Les personnes intéressées seront reçues, de préférence sur rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h.

M. le Maire indique qu'il faudrait mettre à jour le prix demandé aux Mairies ne disposant pas d'école pour les enfants scolarisés à Jégun. Ce prix est inchangé depuis de nombreuses années à 500 €. Les calculs n'intégrant que le coût des charges de fonctionnement font apparaître que le coût d'un enfant en classe maternelle est de l'ordre de 1 540 € et de 530 € en primaire. Le conseil devra se prononcer ultérieurement sur les tarifs à mettre en place et voir particulièrement si la facturation sera lissée sur un prix moyen de l'ordre de 937 € ou si le prix sera appliqué en fonction du niveau. M. Lapeyre indique que plusieurs Maires du secteur sont dans la même réflexion, il précise également qu'une réunion est prévue avec les cinq maires ne possédant pas d'école, et dont les enfants viennent à l'école de JEGUN.

M. le Maire informe le Conseil que l'ancienne maison de Louis Boué va être mise en vente prochainement. Il a pensé que la Mairie pourrait se porter acquéreur d'une bande de 8 à 10 mètres de large sur toute la longueur du jardin afin de créer dans l'avenir un accès afin de

désenclaver plusieurs jardins situés à l'arrière. Actuellement seule une servitude d'un mètre de large permet d'y accéder. Le fait d'en parler en amont permettra à chaque conseiller d'aller voir sur place, s'il le souhaite, pour se faire une idée de la situation. Le Maire indique que si achat est décidé, ce sera pour rester, pour l'instant, dans le domaine privé de la commune.

M. le Maire explique que l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne s'est étonnée que la Mairie de Jégun n'ait qu'un seul tarif de raccordement au tout à l'égout de 1 500 €. La plupart des communes ont deux tarifs ; 1 500 € pour un raccordement quand il s'agit d'une rénovation et 4.000 € pour une construction neuve. Pour une maison neuve la somme de 4 000 €, même si elle correspond à la moitié du coût d'un assainissement individuel semble pénalisante pour les propriétaires, il a été proposé de partir sur un tarif « maison neuve » à 3.000 €.

❖ Comptes rendus de réunions :

Mme Laurence GUILORY fait le compte rendu de la **réunion du SICTOM** qui s'est tenue le 12/02/2021.

Cette réunion a été l'occasion de voter le compte administratif qui fait ressortir un résultat de l'année en fonctionnement de - 8 013 € auquel il faut ajouter un report à nouveau de 575 702 €, soit un résultat de clôture de 567 689 €. En investissement, le résultat de l'année s'élève à + 47 904 € auquel il convient d'ajouter un report de 60 892 €, soit un résultat de clôture de 108 796 €.

Le budget 2021 s'équilibre à 2 163 310 € en fonctionnement et 689 503 € en investissement.

L'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) 25 €/tonne de déchets enfouis ou incinérés en 2020, 37 € en 2021, 45 € en 2022 et 65 € en 2025 est très préoccupante pour l'équilibre du service. des mesures seront mises en place pour inciter au tri mais pour faire face à cette dépense il y aura dès cette année une augmentation de la part demandée par habitant qui va passer 92,78 €.

Le SICTOM ne participera plus aux travaux de plateformes sauf quand la sécurité de son personnel sera en jeu. Un achat de benne de collecte est prévu en 2021.

❖ Délibérations :

❖ Ouverture de crédits avant le vote du budget :

M. le Maire expose qu'un locataire venant de partir il convient de lui rembourser sa caution, ce qui ne peut être fait en l'absence de crédits budgétaires. Conformément à l'article L1612-1 du CGCT une commune qui n'a pas voté son budget avant le 01/01 de l'année peut décider d'ouvrir des crédits dans la limite du quart des dépenses inscrites l'année précédente avant le vote du budget. Il propose ainsi d'ouvrir sur l'article 165 remboursement de caution des crédits à hauteur de 1.000 €.

Vote : absents : 0, Contre : 0, Pour : 15

❖ Subvention dans le cadre de l'OPAH :

Une première demande de subvention vient d'être déposée au titre des travaux lourds sur habitat dégradé ou réhabilitation par Mme ESTEVES Isabelle Boulevard du midi. Le total des travaux est de 26 212,84 € TTC, ce qui lui ouvre droit à une subvention de 1 000 € de la part de la Mairie de Jégun.

M. le Maire propose au Conseil de donner un avis favorable à l'attribution de cette subvention d'équipement (compte 20421).

Vote : absents : 0, Contre : 0, Pour : 15

❖ Achat des parcelles AT 81 et AT 82 au lieu-dit Matalon :

M. le Maire rappelle que l'achat du terrain Salcinès a été évoqué de nombreuses fois en Conseil municipal. Les deux parcelles sont d'une superficie totale de 1728 m² et les propriétaires sont d'accord pour vendre au prix de 27.000 €. M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

Vote : absents : 0, Contre : 0, Pour : 15

❖ Vote des comptes 2020 :

M. le Maire confie la présidence de séance à Mme Pascale RIVIERE pour présenter les comptes administratifs.

Mme Pascale RIVIERE commente dans un premier temps un diaporama faisant apparaître sous forme de tableaux les résultats de l'exercice 2020 comparés à 2019.

Elle fait ensuite une présentation globale des principales tendances de 2020. Un bilan positif de 787 651.88 € se répartissant en + 829 726.41 € en fonctionnement et - 42 074,53 € en investissement. Après intégration des restes à réaliser, il restera à la commune un report sur 2021 de 642 982.02 € (449 786 € en 2019) en fonctionnement.

En section de fonctionnement ces bons résultats sont le produit d'une sérieuse réduction des charges - 5.01 % et d'une stabilité des recettes -0.07%. L'effet de la crise sanitaire se fait ressentir à la fois sur la baisse des achats alimentaires et aussi sur la baisse des recettes en raison de la période de fermeture de l'école. Des achats de fournitures liés à la COVID sont de l'ordre de 10.000 € (masques, gels, produits de nettoyage). La disparition de la location des Algéco en 2020 a eu un effet de réduction des dépenses de 38.000 €. Le poste fêtes et cérémonies a enregistré une diminution de 5.000 €. En dépenses exceptionnelles, 33.000 € correspondent au transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement vers la Communauté d'agglomération. Côté recette de fonctionnement, les recettes sont stables au niveau des loyers 148.000 € soit quasiment la totalité du remboursement en capital des emprunts de l'année. La commune a perdu la totalité de la Dotation de solidarité Rurale soit 13 500 €.

En investissement, les dépenses ont marqué une pause -55% par rapport à 2019 qui avait vu la fin des opérations de réfection de l'école : 145.000€ de dépenses et 155.000 € de remboursement de capital des emprunts. Dans le même temps, les recettes d'investissement se sont contractées de 47%.

Mme RIVIERE indique que le compte administratif de la commune est en tout point concordant avec le compte de gestion établi par le Trésorier de Vic.

	Résultats N-1	Dépenses	Recettes	Résultats cumulés	Restes à réaliser	totaux
Fonctionnement	449 786.00	905 839.31	1 222 672,16	829 726,41	-	829 726,41
Investissement	- 287 322.02	396 738,41	563 179.07	- 42 074.53	- 144 669.86	- 186 744,39
TOTAL	+162 463,98	1 302 577.72	1 787 851,23	787 651.88	-144 669.86	642 982.02

- Mme RIVIERE demande d'abord au conseil de se prononcer sur le **compte de gestion**,

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0 Pour : 15

Le compte est adopté.

- Mme RIVIERE demande ensuite au conseil de se prononcer sur le **compte administratif**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14

Le compte est adopté.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ces résultats.

Mme RIVIERE propose au conseil municipal :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 pour 186 744.39 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour ouvrir les besoins de financement apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 après intégration des restes à réaliser.

- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 disponible après cette affectation soit 642 982.02 € au compte 002 et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 pour son montant de 42 074,53 €.

- Mme Pascale RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur **l'affectation du résultat du budget communal**.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15

La délibération est adoptée.

- Mme RIVIERE présente ensuite le **compte administratif du budget restaurant de la Halle** qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion de la trésorerie. Les résultats du **budget du restaurant de la Halle** font ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 15 064,35 € et un déficit d'investissement de 11 603,97 €, soit un résultat d'ensemble de + 3 460,38 €.

	Résultats N-1	Dépenses	Recettes	Résultats cumulés
Fonctionnement	0,00	3 634,57	18 698,92	15 064,35
Investissement	- 11 305,09	2 756,61	2 457,73	- 11 603,97
TOTAL	-11 305,09	7 031,46	13 792,97	3 460,38

- Mme RIVIERE demande d'abord au conseil de se prononcer sur le **compte de gestion**,

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0 Pour : 15
Le compte est adopté.

- Mme RIVIERE demande ensuite au conseil de se prononcer sur le **compte administratif**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14
Le compte est adopté.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ces résultats.

Mme RIVIERE propose au conseil municipal :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 pour 11 603,97 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour ouvrir les besoins de financement apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 après intégration des restes à réaliser.
- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 disponible après cette affectation soit 3 460,38 € au compte 002 et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 pour son montant de 11 603,97 €.

- Mme Pascale RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur **l'affectation du résultat du budget restaurant de la Halle**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15
La délibération est adoptée.

M. le Maire reprend la présidence de séance.

❖ **Attribution de nom à des rues :**

M. le Maire indique que deux rues du village où pour le moment personne n'habite n'ont pas de nom. Il s'agit de la rue qui longe la salle des fêtes et du chemin qui va de la Rue de l'acacia vers le parking derrière la résidence.

Après discussion, il est proposé Rue de Matalon pour la Rue partant de la rue de l'acacia. Pour la rue longeant la salle des fêtes, le choix est difficile et M. le Maire propose que chacun y réfléchisse pour le prochain Conseil.

Il met au voix l'attribution du nom de rue de Matalon.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15

❖ **Refus de transfert de la compétence PLU à l'Agglomération**

M. le Maire explique que sauf décision contraire de la commune et sous réserve d'obtenir une minorité de blocage au sein du Conseil Communautaire, la commune peut refuser le transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vers l'agglomération. La gestion au niveau communautaire de cette compétence semble prématurée d'autant que la commune est déjà dotée d'un PLU et a des projets pour les prochaines années qu'elle voudrait bien continuer à gérer. M. le Maire propose de voter contre le transfert de la compétence PLU.

M. Philippe BIAUTE indique que Bénédicte MELLO organisera une réunion à Jégun le 16 avril pour présenter les enjeux du PLUI ainsi que le plan climat.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15

• **Questions diverses :**

M. le Maire indique que la commission des travaux aura lieu le 25/03, la commission des finances le 01/04 et le prochain conseil le 15/04.

Il indique que le Chef du Centre de Secours de Jégun invite tous les conseillers municipaux à assister à leur prochaine manœuvre le 27/03.

M. Maurice MARSEILLAN indique que des livreurs se plaignent de confusions entre le 10 Porte de Vic et le 10 Route de Vic. Il semble compliquer de modifier les appellations de rues déjà nommées.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 23h26.